



Ville d'Ath
Val de Dendre

Service Environnement
Rue de Pintamont 54
7800 Ath

T. 068 68 12 50
F. 068 68 12 59
environnement@ath.be
www.ath.be

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

ENQUETE PUBLIQUE

Réf. Dossier : PE/2021/2003

Concerne la demande de la **SA BOTALYS**, Quai des Usines n°8 à 7800 ATH en vue d'obtenir un **permis d'environnement de Classe 2** visant à implanter au sein d'une partie d'un bâtiment existant, une production de plantes médicinales, incluant des aménagements fonctionnels à l'intérieur du bâtiment (mezzanine, salle de culture, manutention et post traitement), un groupe de froid, des groupes HVAC (chauffage, ventilation et air conditionné) et une chaudière, dans un établissement situé avenue des Artisans n°8 à 7822 Ghislenghien.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, à partir du 03/05/2021

<i>Date d'affichage de la demande</i>	<i>Date d'ouverture de l'enquête</i>	<i>Lieu, date et heure de clôture de l'enquête</i>	<i>Les observations écrites peuvent être adressées à :</i>
26/04/2021	03/05/2021	Administration communale Le 20/05/2021 à 11h00	<i>Administration Communale Service de l'Environnement Rue de Pintamont, 54 7800 Ath</i>

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. L'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement est le Collège communal.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, ainsi que le jeudi jusqu'à 20h. **Néanmoins, vu le caractère exceptionnel de la crise Covid-19, toute consultation de dossier sera précédée d'un rendez-vous pris auprès du Service Environnement au 068/68.12.50, afin de définir les modalités de cette consultation.**

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du Collège communal, de l'agent communal délégué à cet effet, ou du fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie (Place du Béguinage, 16 à 7000 Mons, tél. : 065/32 80 11).

Fait à Ath, le 26/04/2021

Le Directeur Général,

Bruno BOËL

Le Bourgmestre,

Bruno LEFEBVRE

